

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 11

Artikel: Dégats causés aux ruchers par les traitements antihannetons [1]
Autor: Zimmermann, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

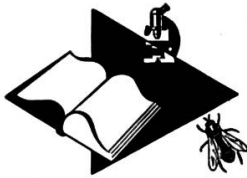
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

Dégâts causés aux ruchers par les traitements antihannetons

Rapport de l'Institut fédéral du Liebefeld

Traduit et condensé par P. Zimmermann

On envisage au cours de 1951 de détruire par pulvérisations et poudrages, au moyen « d'armes perfectionnées » (engins motorisés et avions), les hannetons qui prendront cette année leur essor dans les régions appartenant au « cycle bernois », soit la majeure partie du Plateau suisse. Nos autorités auront à se prononcer sur l'opportunité de tels traitements, aussi les apiculteurs doivent-ils être renseignés sur les résultats des expériences qui ont été faites et sur les facteurs particuliers qui ont provoqué les empoisonnements d'abeilles constatés au cours de la dernière grande « action hannetons » 1950 qui s'est étendue aux régions appartenant au « cycle bâlois » (Bâle-Ville, partie nord de Bâle-Campagne, Soleure, Ajoie et Valais).

1. Apiculture et traitements antiparasitaires

Jusqu'ici, les dégâts provoqués aux ruchers par les traitements antiparasitaires ont été faibles par suite de la bonne entente existant entre apiculteurs et arboriculteurs. Les accidents qu'on eut à déplorer avaient pour origine soit la simple négligence, soit l'ignorance du mode d'application. Dans ces cas exceptionnels, la réparation du dommage incombait au responsable du traitement.

Par suite de la grande sécheresse de ces dernières années, hannetons et vers blancs se sont multipliés à un tel point que les dégâts causés à notre agriculture devenaient inquiétants. Devant le danger grandissant, nos autorités et les Associations agricoles ne sont pas restées inactives et se sont demandées si les progrès réalisés dans le domaine des insecticides ne permettraient pas une destruction massive des hannetons. Avant de passer à une action de grand style, des essais préliminaires avec Gésarol (DDT) et produits à base d'Hexa furent faits en 1948 dans les régions de Grandsivaz et de Torny-le-Grand (Fribourg), ainsi qu'à Altwis (Lucerne) et en 1949 près de Sulgen (Thurgovie) où un matériel puissant fut utilisé (pulvérisateurs, atomiseurs, fumigènes, poudrage par avion). L'action sur les abeilles des produits antiparasitaires utilisés fut étudiée par l'Institut fédéral du Liebefeld avec le concours des Sociétés d'apiculture locales. Etant donné qu'aucun dommage n'avait été causé aux ruchers et vu les résultats encourageants obtenus dans la lutte contre les hannetons,

il était donc possible de répéter ces traitements, sans craintes, sur une échelle plus vaste. L'action hanneton 1950 n'a pas été entreprise à la légère, elle a été minutieusement préparée, aussi les reproches adressés par la presse aux autorités ne sont-ils pas justifiés.

2. Pourquoi y a-t-il eu des dommages dans les ruchers lors des traitements de 1950 ?

Les dommages sont dus à différents facteurs imprévisibles, facteurs qui n'ont pas joués au cours des essais préliminaires :

a) *la variété de la flore au moment des traitements.* L'année 1950 a été une année particulièrement favorable aux arbres de la forêt. Les abeilles visitèrent pour leur pollen d'une manière beaucoup plus intensive que les années précédentes, hêtres et chênes. En lisière, la magnifique floraison des érables attira, juste au moment des traitements, une foule de butineuses. En Valais c'est en récoltant la propolis sur les peupliers traités que les abeilles ont dû être empoisonnées.

b) *le climat.* Par suite du printemps froid, les hannetons sortirent avec 10 à 15 jours de retard et en telle quantité qu'ils pénétrèrent beaucoup plus profondément que d'habitude dans la forêt et qu'ils visitèrent en masse les pommiers sur lesquels, à l'ordinaire, ils ne s'attardent guère, d'où nécessité qu'il y a eu de les traiter également.

c) étant donné *l'importance des surfaces à traiter*, des équipes spécialisées durent être formées, un matériel puissant fut réuni, ce qui nécessita de grosses dépenses. Il n'était plus question, une fois le dispositif en place, d'arrêter l'action à cause des abeilles, des intérêts beaucoup plus grands étaient en jeu ! C'est pourquoi, au cours de cette campagne, on n'a pas eu, dans certains cas, beaucoup d'égards envers les abeilles, puisque des pulvérisations ont été effectuées sur des arbres en pleine floraison et en plein jour (voir fig. 1). Dans ces conditions, personne ne s'étonnera des dégâts causés aux ruchers.

Ces traitements auraient sauvé la récolte des pommes en Valais et par là couvert les frais de l'entreprise. Dans le calcul, a-t-on compris les indemnités à verser aux apiculteurs lésés ? Nous ne le savons. Une chose est certaine, c'est que des intérêts contradictoires existent, ce qui rend les apiculteurs soucieux. Que deviendra la récolte des fruits si des bataillons d'abeilles butineuses continuent à être anéantis ? L'avenir le dira.

3. Peut-on éviter les dégâts ?

Il est certain que le danger d'empoisonnement des abeilles serait beaucoup moindre si les traitements antiparasitaires étaient effectués non plus de jour, mais de nuit et si les abeilles restaient enfermées pendant les premières heures de la matinée. On a l'intention de doter



Fig. 1. *Pulvérisation de Gésarol en Valais sur des pommiers en fleurs.*

De tels faits se sont produits dans d'autres régions traitées.

(Photo Couchepin, Sion)

les divers types d'appareils utilisés au sol de projecteurs afin qu'ils puissent être utilisés de nuit. Les abeilles supportent, sans inconvénient, une claustration de quelques heures. Les pertes de colonies par étouffement constatées en Valais sont dues au fait que les traitements ayant été effectués en plein jour, les abeilles sont restées enfermées pendant les heures les plus chaudes de la journée.

On recommande, plus particulièrement à l'étranger, d'éloigner du lieu des « hostilités », les colonies d'abeilles. Cette mesure n'est guère réalisable chez nous vu le grand nombre de ruches qu'il y aurait à transporter. Et puis, une autre question se poserait, où les placer ? Il est certain que ce mode de faire serait le plus efficace, aussi les apiculteurs qui pourraient l'appliquer auraient raison de le faire.

L'état-major de cette guerre chimique moderne a dû certainement tirer une leçon de l'action déclanchée cette année et s'efforcera, sans doute, de limiter dans l'avenir les pertes causées à nos abeilles. Cependant, si on songe que l'année prochaine la zone traitée sera beaucoup plus vaste, ce qui nécessitera des dépenses plus élevées, que la densité des ruches sur le Plateau est beaucoup plus forte que dans le Jura nord ou le Valais, les bonnes intentions des organes dirigeants ne suffisent pas à tranquilliser les apiculteurs. Le temps reste également un facteur imprévisible et peut par exemple rendre impossible un traitement de nuit alors qu'il serait favorable à un traitement de jour.

Dans ces conditions, faudrait-il laisser dans l'inaction les diverses « armes » engagées et perdre ainsi des heures précieuses qui non seulement augmenteraient les frais mais risqueraient de compromettre le succès de l'entreprise ? Dans une telle situation, les intérêts des apiculteurs passeraient certainement au second plan, ceux-ci doivent en conséquence prendre leurs précautions. (A suivre)

Paralysie des abeilles, mal noir ou maladie de la forêt

Au cours de ce dernier été nous avons reçu des échantillons d'abeilles d'aspect malades, d'apiculteurs craignant leur rucher atteint d'acariose, aussi nous ont-ils demandé de les éclairer. Dans la plupart des cas, il ne s'agissait nullement d'acariose ou de noséma, mais bien d'une autre maladie connue sous le nom de mal noir.

Il arrive fréquemment que l'on remarque à l'une ou l'autre des ruches de son apier de petites abeilles tremblottantes, à l'abdomen noir, brillant, dépourvu de poils. Ces abeilles sont chassées de la ruche ou sortent d'elles-mêmes, désireuses semble-t-il de débarrasser la colonie de leur présence inutile. Elles tombent de la planchette d'envol... et meurent peu après.

Ce mal noir est fréquent en juillet ou en août dès qu'apparaît la miellée de la forêt.

Cette maladie fait parfois de nombreuses victimes en quelques jours et l'apiculteur peut constater devant la ruche un amas d'abeilles mortes. Elle a cette particularité que toutes les colonies d'un rucher n'en sont pas atteintes, ou si elles le sont, c'est à des degrés différents. Elle frappe souvent les plus fortes colonies.

Il est de toute probabilité que sous cette appellation de mal noir se cachent différentes maladies.

On ne peut rien dire de précis. Les symptômes connus durant la marche de la maladie (perte du système pileux, couleur noire, luisante, abdomen diminué, curieuse manifestation de l'abeille sur la planchette d'envol) ne permettent pas d'affirmer s'il s'agit de plusieurs maladies ou d'une seule se manifestant par un pour cent d'intensité différent.

Les causes suivantes jusqu'à présent décrites nécessitent encore un examen approfondi.

1. *Mal noir des abeilles à la naissance.* On a trouvé des colonies ayant un pour cent d'abeilles dépourvues de poils, noires et brillantes à leur sortie de la cellule. Pour corriger une telle anomalie le seul conseil qu'on puisse donner est le changement de reine.
2. *L'excès de chaleur* avec un manque de ventilation peut favoriser la tendance des abeilles à devenir noires.
3. *Certaines sortes de miellées* paraissent être nuisibles aux abeilles, spécialement la miellée de la forêt. Il n'est pas exclu que le mal noir provienne soit d'un nectar ou d'un pollen nocifs.